## ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

## **ARRETE**

## POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RUE STANISLAS DURANT DES TRAVAUX SUR LE RESEAU ORANGE

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Région Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

## ARRETE

Article 1: A l'occasion de travaux sur le réseau ORANGE, le lundi 15 avril et le mardi 16 avril 2019, le stationnement et la circulation seront interdits rue Stanislas, de la rue Thiers à la rue Jean-Jacques Baligand.

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire et des déviations seront mis en place par l'entreprise.

Article 3: Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police. Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires à l'initiative des services de Police.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié des-Vosges le 5 avril 2019

Le Maire.

David VALENCE